

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 15 décembre 2011

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle KOENDERS et M. MELOTTE

Convocation envoyée le 8 décembre 2011

Publié le 16 décembre 2011

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 64

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 11

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL
M. Pierre PRIBETICH	M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	M. Franck MELOTTE
Mme Colette POPARD	M. Christophe BERTHIER	M. Louis LAURENT
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	M. Roland PONSAA
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Anne DILLENSEGER	M. François NOWOTNY
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. François DESEILLE	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. Michel JULIEN	Mme Elisabeth BIOT	Mme Claude DARCIAUX
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
M. Gérard DUPIRE	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Philippe GUYARD
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Mohammed IZIMER	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-Paul HESSE	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMONT
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Myriam BERNARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Murat BAYAM
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Didier MARTIN	Mlle Stéphanie MODDE	Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Gilbert MENU	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Yves BERTELOOT
M. Jean-François DODET	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Gérard DUPIRE
Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Lucien BRENOT	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
M. Michel ROTGER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
M. Rémi DELATTE	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAUPUIS
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	Mme Françoise EHRE pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	M. Gilles TRAHARD pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD.

OBJET : EAU ET ASSAINISSEMENT

Construction d'un bassin de stockage à Fontaine-lès-Dijon - Convention de déversement

Afin d'éviter les débordements du réseau d'assainissement en forte période pluvieuse, la commune de Fontaine-lès-Dijon réalise un bassin de 10 000 mètres cube de stockage dans le Parc des Basses Combottes.

Afin d'assurer la liaison des flux entre le réseau d'assainissement et ce bassin, deux ouvrages avec vannes mobiles seront construits sur les collecteurs des Saverneys et de l'Europe gérés par la Communauté de l'agglomération dijonnaise.

Dans ces conditions, il y a lieu de passer une convention avec la commune de Fontaine-lès-Dijon afin de l'autoriser à réaliser ces ouvrages sur les réseaux de l'agglomération dijonnaise.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** le projet de convention de déversement avec la commune de Fontaine-lès-Dijon,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention de déversement et accomplir tous les actes nécessaires à son exécution.

CONVENTION

ENTRE

La Communauté de l'agglomération dijonnaise, sise 40, avenue du Drapeau - BP 17510 - 21075 DIJON Cedex et représentée par son Président Monsieur François REBSAMEN,

ET

La Commune de Fontaine-lès-Dijon, sise 1, pl. de l'Hôtel de Ville - 21121 FONTAINE-LES-DIJON et représentée par son Maire, Monsieur Patrick CHAPUIS,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE :

La Commune de Fontaine-lès-Dijon connaît de fréquents débordements de son réseau d'assainissement unitaire en période pluvieuse. Ces débordements ont notamment pour conséquence l'inondation de nombreux riverains d'une part et des rejets important de pollution en milieu naturel (cours d'eau du Suzon, tributaire de l'Ouche) par les déversoirs d'orage aménagés sur le réseau.

Plusieurs études hydrauliques ont été menées depuis une décennie. Les dernières études ont permis d'étudier cette problématique à l'échelle intercommunale en analysant les écoulements du bassin versant du Suzon sur les communes de Fontaine-lès-Dijon, Talant et Daix.

Concernant le réseau d'assainissement de Fontaine-Lès-Dijon, ces études ont conclu à la nécessité de mettre en œuvre un programme ambitieux de construction de 3 bassins de stockage-restitution représentant un volume total de stockage de 19 650 m³.

Ces ouvrages combinent des objectifs de lutte contre les inondations survenant par débordement des réseaux d'assainissement d'une part, et de réduction des déversements de pollution au milieu naturel en temps de pluie d'autre part.

Le coût de la construction de ces trois bassins a été estimé à 18,1 M€ TTC (valeur mai 2010)

La commune de Fontaine-Lès-Dijon s'est engagée par délibération du 30 juin 2009 à réaliser, dans un premier temps, la première phase de ce programme, c'est-à-dire la construction d'un bassin de stockage-restitution de 10 000 m³ au parc des Basses Combottes pour un montant de travaux estimé à 7,1 M€ TTC en phase avant-projet.

Ce bassin de stockage-restitution fait l'objet de la présente convention.

Article 1^{er}

La commune de Fontaine-Lès-Dijon est maître d'ouvrage de la construction du bassin de stockage-restitution des Basses Combottes, de la conception jusqu'à la fin de la réalisation.

La Communauté de l'agglomération dijonnaise est associée au comité de pilotage de ce projet en phase conception et sera associée aux réunions de chantier en phase travaux.

Article 2

Afin d'alimenter ce bassin, deux ouvrages d'alimentation munis de déversoirs fixes et de vannes mobiles sont à construire sur les collecteurs pour lesquels le Grand Dijon a compétence au titre de l'assainissement :

- l'un sur le collecteur T150 de la rue des Saverneys, avec une prise à l'angle des rues de Dijon et du Général de Gaulle,
- l'autre sur le collecteur T150 de la rue de l'Europe, à l'angle des rues de l'Europe et du Général de Gaulle.

Sur chacun des deux collecteurs concernés, en période de pluie et au-delà d'un débit de 140 l/s, ces ouvrages dévieront les effluents vers le bassin, sous réserve que celui-ci soit disponible pour stocker les effluents ainsi déviés.

Ces deux ouvrages ont un fonctionnement indépendant l'un de l'autre. Ils sont détaillés par les plans ci-joints établis au stade de l'avant-projet et donc susceptibles de varier dans leurs détails.

La vidange par pompage du bassin aura lieu en fin d'épisode pluvieux, au débit maximum de 150 l/s, avec un rejet dans le collecteur « Saverneys » en aval immédiat de l'ouvrage de prise aménagé sur le même collecteur.

Ce débit de vidange a été dimensionné en tenant compte des capacités de transit et de traitement à l'aval.

Article 3

La Communauté de l'agglomération dijonnaise autorise la commune de Fontaine-lès-Dijon à réaliser ces deux ouvrages sur les réseaux qu'elle gère ainsi que le raccordement de la canalisation de refoulement.

Article 4

La présente convention ne donnera pas droit d'indemnité de la part de la commune de Fontaine-lès-Dijon.

Fait à Dijon, le

Pour le Grand Dijon,

Pour la Commune de
Fontaine-lès-Dijon,

Le Président

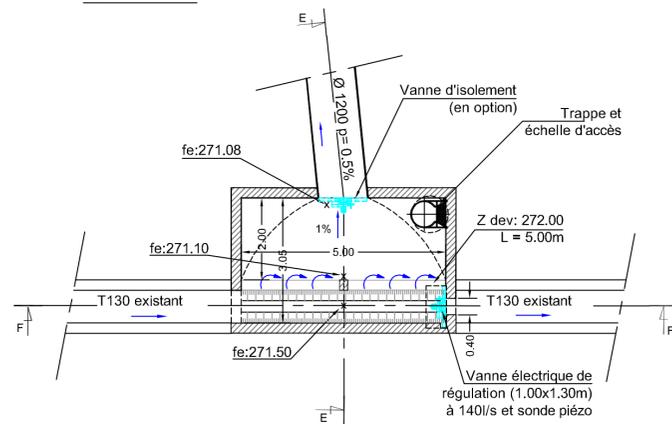
Le Maire

François REBSAMEN

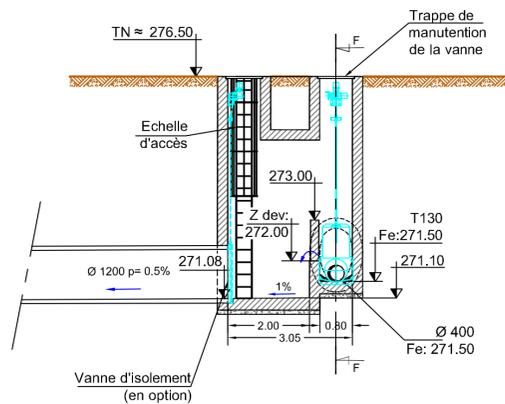
Patrick CHAPUIS

CHAMBRE SAVERNEYS

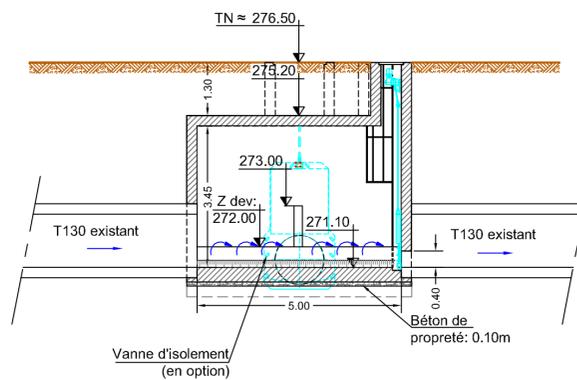
VUE EN PLAN



COUPE EE

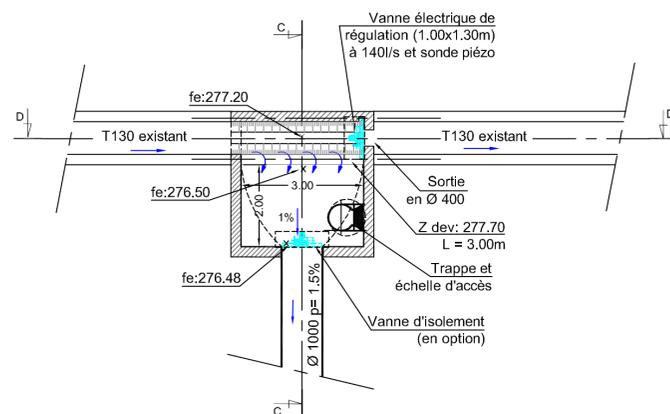


COUPE FF

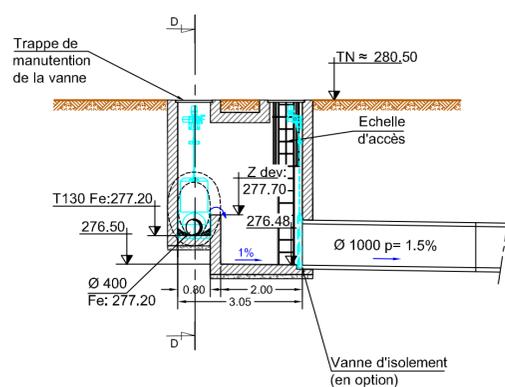


CHAMBRE EUROPE

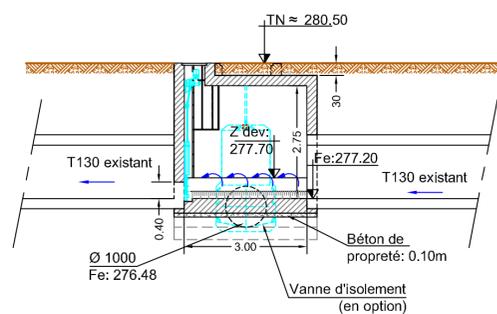
VUE EN PLAN



COUPE CC



COUPE DD



Département de la Côte d'Or



VILLE DE
FONTAINE-LES-DIJON

REALISATION D'UN BASSIN DE STOCKAGE UNITAIRE
DE CAPACITE 10 000M³
BASSIN DES BASSES COMBOTTES

AVANT PROJET

2 - Vues en plan et coupes des chambres
de déversement de SAVERNEYS et EUROPE

NOM DU FICHER:
115051-110-GEN-PG-1-000-Bassin
plan-coupes.dwg

ECHELLE:
1/100



Siège
6, Rue Croisée
69289 LYON Cédex 02
Téléphone : 04-72-32-56-00
Télécopie : 04-78-38-37-85
E-mail: cabinet-merlin@cabinet-merlin.fr

Implantation Régionale
12, rue de Gray
21 100 DIJON
Téléphone: 03-80-65-42-56
Télécopie: 03-80-65-01-80
E-mail: cm-dijon@cabinet-merlin.fr

Co-traitant 1:

CHAUDONNERET & DANON
Architectes
2 Bd Clémenceau - 21000 DIJON

Co-traitant 2:

MAYOT & TOUSSAINT
Paysagiste DPLG
32 rue d'Hauteville - 21121 Daix

Sous-traitant :

GEOTEC
Bureau d'étude sols et fondations
9 Bd de l'Europe - 21800 QUETIGNY

GRUPE MERLIN / Réf doc : 115051 - 108 - AVP - PG - 1 - 010

Ind.	Etabli par:	Vérifié par:	Date:	Objet de la révision
A	C.Jacquetton	S.Rivet	09-09-11	Etablissement